

Objet : Octroi d'un fonds de concours pour la réalisation d'études de circulations douces à la commune de Noisy-le-Roi.

Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 06/03/2012,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 adoptant le plan vélo et modifiant le règlement relatif aux fonds de concours accordés par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulations douces ;

Considérant que ce fonds de concours est attribué aux communes de Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulations douces, inclus ou non dans le Schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Qu'il permet de contribuer au financement des dépenses engagées pour la réalisation d'itinéraires cyclables telles que les études globales, les aménagements et équipements destinés aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, les opérations de réaménagement urbain, les éventuelles acquisitions foncières ;

Considérant la demande de fonds de concours de la commune de Noisy-le-Roi pour la réalisation d'une étude de schéma directeur des circulations douces, sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant que cette demande concerne une étude, d'un coût total de 33 900€ HT, et qu'en application du règlement des aides, un fonds de concours de 10 000€, au titre des études peut lui être accordée ;

Considérant que cette opération a été autorisée par le bureau du 6 mars 2012;

Décide

Article 1 - le versement d'un fonds de concours de 10 000€ à la commune de Noisy-le-Roi pour la réalisation d'une étude de schéma directeur des circulations douces, sur l'ensemble du territoire communal ;

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

PREF. 78
2012.03.05

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **26 MAR. 2012**

Le Président

François de MAZIERES
Maire de Versailles



07 3377
31 00 00